



Le sens unique de circulation, rue de l'École, sera maintenu avec possibilité pour les usagers de sortir du parking collège, vers le boulevard du Pont via la rue de l'École, ou vers la rue Mozart.

L'instauration provisoire de cette zone urbaine interdira la circulation des véhicules de 7 h à 18 h durant la période scolaire. Seuls les bus, les taxis, les véhicules prioritaires, les véhicules de particuliers souhaitant accéder à la forêt pourront entrer dans la zone urbaine par la rue Mozart.

Les parents d'élèves pourront éventuellement accéder au parking de la Forêt par la rue de Rome, via la rue du Bois, pour y déposer leurs enfants et redescendront par la rue Mozart.